



Schweizerischer Fachverband für  
Neurophysiologische Diagnostik  
Association Suisse de Diagnostic  
Neurophysiologique  
Associazione Svizzera di Diagnostica  
Neurofisiologica

<https://sfnd.ch/fr/>

## Règlement pour formation

---

### 1. Inscription

L'inscription aux cours annoncés se fait toujours en ligne.

Formulaire sur [www.sfnd.ch/fr/](http://www.sfnd.ch/fr/) sous la rubrique : Formation continue.

Pour que l'inscription soit valable, il est nécessaire de respecter : la date limite d'inscription, la réception de l'inscription complète et la réception de la totalité frais de cours. Après cette date, une confirmation définitive de la participation sera émise.

La date limite d'inscription est indiquée dans l'annonce officielle du cours concerné.

#### 1.1 Inscription Online

L'inscription aux cours annoncés se fait toujours en ligne.

Formulaire sur [www.sfnd.ch](http://www.sfnd.ch) sous la rubrique : Formation continue.

Pour que l'inscription soit valable, il est nécessaire de respecter : la date limite d'inscription, la réception de l'inscription complète ainsi que la réception de la totalité des frais de cours. Après cette date, une confirmation définitive de la participation sera émise.

La date limite d'inscription est indiquée dans l'annonce officielle du cours concerné. Après réception du paiement du cours, le code d'accès sera envoyé comme confirmation de la participation.

### 2. Aspects financiers

#### 2.1 Frais de cours

Le-la responsable du cours établit un budget pour en déterminer le prix en tenant compte de tous les aspects financiers (rémunération des intervenants, publicité, lieu du cours, matériel, etc.).

Seuls les membres de l'ASDN et qui ont payé leur cotisation annuelle d'affiliation sont en droit de bénéficier d'un prix réduit aux journées de formation continue. Les membres de la FNTA (Association allemande des assistantes techniques en neurophysiologie) et les membres de la FAEDOE (Association autrichienne de diagnostic neurophysiologique) ont également droit à la réduction des frais aux journées de formation continue de SFND.

#### 2.2. Remboursement

##### 2.2.1 Annulation du cours

- |                    |                         |                      |
|--------------------|-------------------------|----------------------|
| • Jusqu'à 14 jours | avant le début du cours | remboursement à 100% |
| • 7-14 jours       | avant le début du cours | remboursement à 50%  |
| • 0-7 jours        | avant le début du cours | pas de remboursement |

##### 2.2.3 Annulation du cours

Si un cours doit être annulé, le participant a droit au remboursement du prix du cours.

Le prestataire du cours a le droit de facturer des frais raisonnables pour les dépenses déjà engagées.

##### 2.2.4. Formation en ligne :

Si le participant rencontre des difficultés techniques liées à la transmission en ligne, qui rendent sa participation impossible, le prix du cours ne sera pas remboursé.

En cas de problèmes techniques de la part de ASDN empêchant le déroulement du cours, le prix du cours sera intégralement remboursé.

#### 2.3 Paiement

Le virement du montant du cours doit être effectué au plus tard 7 jours avant la formation.

Les places de participation seront attribuées après réception du paiement.

Compte postal :

40-10853-0, IBAN CH07 0900 0000 4001 0853 0,

Association Suisse pour le Diagnostic Neurophysiologique (ASDN),

8038 Zurich

Note : nom de la formation, date

### **2.3.1 Confirmation de paiement**

Après réception du paiement, une confirmation de paiement sera envoyée par e-mail.

## **3. Confirmation du cours**

Seuls les participants qui ont suivi le cours dans son intégralité, recevront une confirmation de participation, remise en fin de cours. Elle sera envoyée par le secrétariat de l'ASDN par e-mail.

### **3.1 Support de cours**

Tous les documents fournis peuvent être téléchargés en ligne.

#### **3.1.1 Mot de passe**

Le mot de passe et les instructions pour télécharger les documents, seront envoyés par courrier de la part du secrétariat.

Veuillez noter que les scripts sont protégés par le droit d'auteur et ne peuvent être transmis, reproduits ou vendus sans l'autorisation de l'ASDN.

De même, les informations telles que le nom d'utilisateur et le mot de passe sont confidentielles.

## **4. Protection des données**

### **4.1.**

Les prestataires de cours transmettent leurs données exclusivement au secrétariat pour être enregistrées. La transmission à des tiers n'est pas autorisée.

### **4.2.**

Sur la base de la loi fédérale sur le droit d'auteur, LDA 231.1, Art 1 ss.

Tous les droits appartiennent à ASDN. La reproduction du matériel (tels que les scripts, les tracés, les vidéos, etc.) et la transmission à des tiers et/ou des parties de celui-ci sous quelque forme écrite ou électronique ne sont pas autorisées. Toute reproduction, transmission, modification, liaison est interdite.

## **5. Assurance**

### **5.1 Participant**

Toute assurance est à la charge du participant. ASDN ne peut être tenue responsable des dommages causés, du vol ou de la perte des biens du participant.

### **5.2 Gestion de la formation**

ASDN a une police d'assurance responsabilité collective qui couvre les activités au nom de ASDN.

## **Secrétariat**

Stefanie Müller  
Schulhausmatte 7  
3415 Rüegsauschachen

E-mail : [sekretariat@sfnd.ch](mailto:sekretariat@sfnd.ch)

Tel. 077 481 08 28

[www.sfnd.ch](http://www.sfnd.ch)